

*Affaires courantes*

réglementation applicable à ce genre d'incidents est tout à fait inadéquate.

• (1550)

Par conséquent, les pétitionnaires demandent une enquête publique indépendante complète sur les mines d'uranium en Saskatchewan et dans tout le nord du Canada.

Les pétitionnaires estiment qu'il est nécessaire de former immédiatement un groupe d'évaluation et d'examen en matière d'environnement pour examiner le cas de la nouvelle mine de Eagle Point, tout près de celle de Wollaston Lake.

## MOURIR DANS LA DIGNITÉ

**M. Jim Karpoff (Surrey-Nord):** Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter deux pétitions.

On peut lire dans la première que depuis 1981, l'association canadienne «Mourir dans la dignité» a pris de l'expansion et reflète le souci des Canadiens de faire mieux comprendre l'euthanasie.

Les pétitionnaires font remarquer que plusieurs milliers de Canadiens sont gardés en vie dans des conditions absolument dépourvues de dignité. Ils demandent au Parlement de reconnaître ouvertement le besoin urgent d'apporter des changements pour redonner leur dignité à des milliers de Canadiens âgés et agonisants.

## LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

**M. Jim Karpoff (Surrey-Nord):** Monsieur le Président, ma deuxième pétition compte 45 pages et contient plusieurs centaines de noms.

Les pétitionnaires sont principalement des personnes qui reçoivent la pension de vieillesse et qui habitent dans des parcs de maisons mobiles. Ils font remarquer que la taxe sur les produits et services est perçue injustement sur leurs maisons et que le gouvernement les impose comme un logement à cause de la définition des maisons mobiles.

Ils font aussi remarquer que le gouvernement n'a pas reconnu l'usage qu'on peut faire des maisons mobiles et ils demandent que celui-ci révoque la taxe sur les produits et services. Ils veulent qu'on exonère de cette taxe les personnes habitant dans des logements mobiles, y compris les véhicules de plaisance, les petites caravanes et les bateaux-logements.

## VIA RAIL

**M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt):** Monsieur le Président, j'ai le plaisir de prendre la

parole en vertu de l'article 36 du Règlement pour présenter encore une autre pétition au sujet de VIA Rail.

La pétition reflète l'appui généralisé accordé à VIA Rail. Les signataires sont des citoyens d'endroits comme Winnipeg, Toronto, Kamloops, en Colombie-Britannique, Fredericton, au Nouveau-Brunswick, Thunder Bay, Calgary, en Alberta, et diverses autres localités au Manitoba.

Les pétitionnaires n'ont pas abandonné tout espoir en ce qui concerne VIA Rail. Ils demandent au gouvernement et au Parlement de maintenir VIA Rail comme réseau national, de moderniser le matériel roulant et de donner à VIA Rail un budget qui lui permettra de remplir son mandat de service voyageurs national.

## LE PROGRAMME D'AIDE À LA DISTRIBUTION PUBLIQUE

**M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre):** Monsieur le Président, je prends la parole pour présenter deux pétitions.

La première porte les signatures de citoyens de la Saskatchewan inquiets à la suite des réductions du gouvernement au programme d'aide à la distribution publique qui menacent l'avenir des hebdomadaires.

Les pétitionnaires sont profondément déçus parce que les hebdomadaires sont touchés directement. En fait, dans beaucoup de cas, l'hebdomadaire est la seule source de nouvelles locales. Ils demandent au gouvernement de réduire les tarifs postaux applicables aux hebdomadaires.

## LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

**M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre):** Monsieur le Président, j'ai une autre pétition qui me vient d'un groupe d'agriculteurs de la Saskatchewan qui éprouvent de vives inquiétudes parce que le gouvernement a décidé de soustraire l'avoine à la compétence de la Commission canadienne du blé.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de confier de nouveau à la Commission canadienne du blé la commercialisation de cette céréale et d'accorder à l'orge et à l'avoine la même protection qu'au blé en confiant également leur commercialisation à cette Commission.

Ils demandent aussi au gouvernement de ne pas soustraire la commercialisation de l'avoine et de l'orge à la compétence de la Commission sans que notre institution, le Parlement, ait débattu la question et ait pris une décision après avoir tenu des consultations ouvertes et adéquates auprès de tous les agriculteurs de l'Ouest canadien.